

**SYNDICAT de communes**  
**Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**  
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE  
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 1/2022

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

**BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE**

Nombre de membres

Séance du **24 février 2022**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre février**, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Christian PELTIER

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

**Absents** :

**Date de convocation** : 19 février 2022

**Secrétaire de séance** : Mme Michèle ALOUCHY

## **Objet : Travaux d'empierrement**

Le Président indique que des travaux supplémentaires de décaissement et d'empierrement, sur les parties non bitumées entourant le centre de santé, n'ont pas été prévus dans le marché initial. Des devis ont donc été demandés aux entreprises suivantes :

- TTPM : 3 073.00 € HT
- SIVOM : 2 091.00 € HT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les travaux de décaissement et d'empierrement sur les parties non bitumées entourant le centre de santé,
- **PROPOSE** de retenir le devis du SIVOM pour un montant de 2 091.00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et toutes pièces à intervenir